



ARBORICULTURE

n°13 – 17 août 2018

A retenir

- Cératite** : augmentation de la pression cette semaine ; pression moyenne toutefois
- Oïdium** : présence de contamination sur pousses et fruits essentiellement sur jeunes vergers
- Tordeuse orientale** : toujours des dégâts sur fruits observés sur plusieurs parcelles
- Thrips** : pression faible
- Maladie de conservation** : forte pression

SOMMAIRE

- Abricotier
- Pêcher
- Prunier
- Prévision météo
- Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B
Rédacteur : Isabelle
MILLELIRI



Structures partenaires : CA
2B, CANICO, FREDON, Sud
Amandes, exploitants
observateurs

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
[https://corse.chambres-
agriculture.fr/](https://corse.chambres-agriculture.fr/)
Crédit photo : CA2B,



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française pour la

ABRICOTIER – PECHER – PRUNIER

• Cératite ou mouche méditerranéenne

Observation : augmentation du nombre de captures cette semaine ; des dégâts sur fruits sont observés en verger sur variétés en cours de récolte. La pression reste toutefois moyenne selon les parcelles et les secteurs ; les captures restent en deçà du seuil de nuisibilité. Les conditions climatiques restent favorables au développement des populations.

Seuil indicateur de risque : présence de 5 à 8 mouches/piège/jour

Evaluation du risque : le risque est moyen dans l'ensemble. Il est nécessaire de rester vigilant concernant les variétés plus sensibles.

• Maladie de conservation

Observation : présence de foyers sur vergers en cours de récolte et récolte à venir ;

Evaluation du risque : la pression est moyennement élevée cette fin de saison.

Gestion du risque : Favoriser la circulation de l'air pour éviter de longues périodes humides en effectuant une taille en vert, de la retaille après récolte, en maintenant un couvert herbacé court autour de l'arbre ;

Réduire l'inoculum en éliminant les momies et les rameaux noircis lors de la taille d'hiver et à la récolte, récolter les fruits pourris ; gérer les apports d'irrigation à l'approche de la récolte, ne pas sur-irriguer. Eviter les excès azotés.

• Cicadelle verte

Observation : forte pression occasionnant le ralentissement de la pousse, dégâts d'autant préjudiciable que le verger est jeune.

Évaluation du risque : le risque est élevé sur jeunes vergers, mais reste faible sur vergers adultes.

ABRICOTIER – PECHER

- **Stade phénologique**

Abricot : fin récolte

Pêche : récolte des variétés tardives

- **Tordeuse orientale**

Observation : capture faible dans les pièges sur parcelles non confusées ; observation de dégâts sur fruits avec présence de larve ; peu à pas de dégâts sur jeunes pousses.

Évaluation du risque : le risque augmente en fin de saison sur les parcelles avec présence de foyers

Gestion du risque : surveiller les vergers en particulier les jeunes vergers, les jeunes pousses et les fruits. Remonter les diffuseurs de la confusion sur jeunes vergers sur le 1/3 supérieur de l'arbre.

- **Oïdium**

Observation : on observe des dégâts essentiellement sur pousses sur vergers très poussants ou jeunes vergers ; pas de nouvelles contaminations sur fruits observées ;

Évaluation du risque : les conditions climatiques restent favorables aux contaminations (humidité et températures douces). Le risque est moyen à élevé sur jeunes vergers très végétatifs

- **Fourmis / Forficules**

Observation : présence moindre dans les arbres sur fruits

Évaluation du risque : le risque est moyen sur les variétés arrivant à maturité

PECHER

- **Thrips californien**

Observation : la pression semble avoir été contenue jusqu'ici : peu de dégâts à noter sur l'ensemble des secteurs avec une présence variable selon les variétés et vergers. Les conditions climatiques à venir sont toujours favorables au développement des populations de thrips.

Évaluation du risque : le risque est moyen ; surveiller les dernières variétés sensibles- nectarines et variétés de pêches à peau peu duveteuse.

Gestion du risque : Avant toute intervention, tondre l'herbe 3 à 4 j avant le traitement afin de favoriser la remontée des populations vers les arbres et ainsi optimiser l'application ; la taille en vert d'éclaircissement améliora également la lutte chimique. Vider les arbres des fruits au dernier passage.

PRUNIER

- **Carpocapse du prunier – *Grapholita funebruna***

Observation : peu à pas de dégâts observés sur les dernières variétés à récolter ; fin de protection phytosanitaire.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Vendredi 17 août	Samedi 18 et dimanche 19 août	Lundi 20 août	Mardi 21 et mercredi 22 août	Jeudi 23 à samedi 25 août
Haute Corse/ Corse du Sud					
	Temps orageux en montagne débordant sur la côte	Temps ensoleillé	Beau temps	Temps orageux	Temps sec et ensoleillé

Pour la période de jeudi à samedi, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION** : liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<https://corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux États-Unis. À ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

Suite à la décision communautaire du 14 décembre 2017, toute la Corse est passée en zone d'enrayement : ce texte valide la mise en place d'une stratégie d'enrayement de la maladie en Corse et introduit des mesures supplémentaires pour permettre la circulation dans l'Union Européenne de certaines espèces végétales sensibles à plusieurs sous espèces de la bactérie, ceci afin de renforcer les garanties sanitaires sur le risque lié aux mouvements des végétaux.

[Publication le 16 décembre 2017 de la décision 2017/2352 révisant la décision 2015/789 modifiée du 18 mai 2015 relative à la gestion de *Xylella fastidiosa*](#)

La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* sont disponibles sur le site :

[http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa"](http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa)

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.